

25.07.2012 - 10:00 Uhr

## L'ASTAG approuve l'abolition du contrôle obligatoire du système anti-pollution

Bern (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG salue les propositions de la Confédération destinées à simplifier les contrôles obligatoires du système anti-pollution des camions et des autocars. Grâce à la technologie de pointe, les dysfonctionnements et les défauts des systèmes anti-pollution sont aujourd'hui déjà détectés automatiquement. Un contrôle régulier obligatoire est donc inutile et ne fait qu'augmenter les coûts pour les détenteurs de véhicules. Avec la modification prévue, la Confédération répond à un souhait de longue date de la branche des transports. L'ASTAG avait en effet déjà demandé en 2009 que les véhicules munis de systèmes On-Board-Diagnose soient exemptés du contrôle obligatoire et ce dans le but de soulager la branche.

L'Association suisse des transports routiers ASTAG prend note avec satisfaction qu'il est prévu de simplifier les dispositions relatives aux contrôles obligatoires des systèmes anti-pollution des poids lourds et des autocars. Dans le cadre de l'audition de l'Office fédéral des routes sur les modifications corrélatives de l'ordonnance, l'abolition des contrôles anti-pollution obligatoires est particulièrement saluée.

Les systèmes actuels On-Board-Diagnose annoncent aujourd'hui déjà automatiquement d'éventuels dysfonctionnements et défauts des éléments importants pour le contrôle anti-pollution par l'entremise de voyants lumineux. Ainsi, on a l'assurance que les dysfonctionnements sont reconnus et réparés à temps. Par ailleurs, et du fait de l'évolution technique, les véhicules utilitaires sont de moins en moins souvent sujets à des pannes. C'est pourquoi le contrôle anti-pollution obligatoire devant être effectué tous les deux ans dans un atelier est désormais inutile», constate Michael Gehrken, directeur de l'ASTAG: «Cela ne ferait qu'augmenter les coûts pour les détenteurs de véhicules!» En effet, ce système de contrôle bisannuel n'est pertinent ni pour la sécurité ni pour l'environnement.

Un souhait de longue date de l'ASTAG est ainsi exaucé

Avec la simplification prévue, les autorités répondent à un souhait de longue date de la branche des transports. L'ASTAG avait en effet déjà demandé en 2009 que les dispositions et les contraintes inutiles comme les contrôles anti-pollution soient abolies et ce dans le but d'améliorer encore les conditions-cadre pour la branche : «C'est justement dans les temps difficiles qu'il faut tout mettre en oeuvre pour diminuer les coûts étatiques», constate Michael Gehrken. «La simplification au niveau des contrôles anti-pollution est un pas dans la bonne direction.»

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers  
André Kirchhofer  
031 370 85 21

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100722289> abgerufen werden.